VILLE DE CHAPAIS

CHAPAIS TOURNÉE VERS L'AVENIR 2023

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Demande de dérogation mineure 20-004

Aux personnes intéressées

Demande de dérogation mineure numéro 20-004 au bénéfice de l'immeuble situé au **53, 1e Avenue**, à Chapais, lot numéro **4 958 808**, afin de permettre une largeur moindre que le règlement de lotissement demande.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 30 septembre 2020, le comité a recommandé à l'unanimité au conseil d'accorder la dérogation suivante:

Demande de dérogation mineure numéro 20-004 au bénéfice de l'immeuble situé au 53, 1e Avenue, à Chapais, lot numéro 4 958 808, afin de permettre une diminution de la largeur du terrain, soit : Permettre une largeur de terrain de 12,19 mètres, qui est en contravention de 2,81 mètres avec la largeur permise établie à 15,00 mètres en vertu du Règlement de lotissement 01346-A et ses amendements de la ville de Chapais.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 octobre à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Chapais située au 145, boulevard Springer, à Chapais;

DONNÉ À, CHAPAIS, ce 2e jour d'octobre 2020

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie par la présente, **qu'un avis public concernant** la dérogation mineure 20-004 a été affiché :

Hôtel de Ville (l45 boul. Springer) le : 2 octobre 2020
Poste Canada (124 boul. Springer) le 2 octobre 2020
Site internet de la Ville de Chapais le: 2 octobre 2020
Site officiel (www.villedechapais.com) de la Ville de Chapais;

Gaëtan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement